

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE
*Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages*

Arrêté du 16 septembre 2008 portant nomination des membres du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable

NOR : *MLVU0822132A*

La ministre du logement et de la ville,

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 modifié relatif à la composition du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable,

Arrête :

Article 1^{er}

Les représentants des organismes mentionnés au *d* et au *f* de l'article 2 du décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 dont les noms suivent sont nommés membres du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable pour une durée de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

En qualité de représentants du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

Titulaire : M. Seillier (Bernard), président.

Suppléant : Mme Januel (Alice), présidente de l'Association nationale des gens du voyage catholiques.

En qualité de représentants de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale :

Titulaire : Mme de Fleurieu (Agnès), présidente.

Suppléant : M. Gelot (Didier), secrétaire général.

En qualité de représentants de la Croix-Rouge française :

Titulaire : M. Piard (Didier).

Suppléant : Mme Laganier (Juliette).

En qualité de représentants du Secours catholique :

Titulaire : M. Burkel (Robert), directeur adjoint Action France et institutionnelle.

Suppléant : M. Cardoso (Hector), responsable du département personnes à la rue – hébergement.

En qualité de représentants de l'association des cités du Secours catholique :

Titulaire : M. Micol (François).

Suppléant : M. Bresson (Jacques), directeur des actions sociales et médico-sociales.

En qualité de représentants de la Fédération de l'Entraide protestante :

Titulaire : M. Bres (Olivier), secrétaire général.

Suppléant : Mme Le Monnier (Miriam), chargé du secteur lutte contre l'exclusion.

En qualité de représentants de la Fondation de l'Armée du salut :

Titulaire : M. Marguery (Olivier), directeur des programmes secteur exclusion sociale.

Suppléant : M. Raoul (Alain), directeur général.

En qualité de représentant d'ATD Quart-Monde :

Titulaire : Mme de Lagausie (Véronique).

En qualité de représentants des Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte :

Titulaire : Mme de Rotalier (Edith), directrice des actions de secours et de solidarité.

Suppléant : M. de Saint-Bon (Henri), chargé de mission.

En qualité de représentants de la Fédération nationale de protection civile :

Titulaire : M. Lareng (Louis).

Suppléant : M. Bidault de L'Isle (Hervé).

En qualité de représentants de l'Union nationale des associations gestionnaires de foyers de travailleurs migrants et de résidence sociales :

Titulaire : M. Desrumaux (Gilles), délégué général.

Suppléant : M. Navales (Pierre-Marc), chargé de mission.

En qualité de représentants de France Terre d'Asile :

Titulaire : M. Henry (Pierre), directeur général.

Suppléant : Mme Pardoën (Claire).

En qualité de représentants du collectif « Les morts de la rue » :

Titulaire : M. Louis (Christophe), président.

Suppléant : Mme Rocca (Cécile), coordinatrice.

En qualité de représentants de la Fédération nationale des SAMUS sociaux :

Titulaire : Mlle Simonin (Laure), coordinatrice.

Suppléant : M. Colrat (Jérôme), membre du conseil d'administration.

Article 2

Les représentants des organismes mentionnés au f de l'article 2 du décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 dont les noms suivent sont nommés membres du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable, pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication de l'arrêté nommant les membres qu'ils remplacent :

En qualité de représentant de l'Agence nationale de l'habitat :

Suppléant : Mme Baietto-Besson (Sabine), directrice générale, en remplacement de M. Contat (Philippe).

En qualité de représentant de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux :

Suppléant : Mme Dietrich (Jeanne), chargée de mission, en remplacement de M. Groues (Bruno).

En qualité de représentant de la Confédération générale du logement :

Suppléant : M. Diallo (Hugues), juriste, en remplacement de M. Robin (Pascal).

Article 3

Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme, et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 16 septembre 2008.

La ministre du logement et de la ville :

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'habitat, de

l'urbanisme

et des paysages,

E. Crepon